



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2026
Législature 2025 - 2030

Bureau du Conseil municipal

M. Marc OBERSON (Le Centre Collonge-Bellerive), Président
M. Laurent WISLER (Alternative communale), vice-Président
M. Roland SUTTER (Libertés et Justice sociale), 1^{er} Secrétaire
M. Julien LEVY (Vert'libéraux), 2^{ème} Secrétaire
Mme Patricia REYMOND (PLR Libéraux-Radicaux), 3^{ème} Secrétaire

Membres titulaires du Conseil municipal

M. Pierre AMBROSETTI (PLR Libéraux-Radicaux)
Mme Ladan AZARM AZARPEY (PLR Libéraux-Radicaux)
Mme Anne BORDIER (PLR Libéraux-Radicaux)
Mme Christine BOUVIER (PLR Libéraux-Radicaux)
M. Philippe CORBAT (PLR Libéraux-Radicaux)
Mme Paola DI ROMANO TORRES LEON (Alternative communale)
M. Jérôme DINICHERT (PLR Libéraux-Radicaux)
M. Anthony GIANNASI (Le Centre Collonge-Bellerive)
M. Sébastien GINDRAUX (Vert'libéraux)
M. Fülöp GIOVANNONE-SCHÉGERIN (PLR Libéraux-Radicaux)
Mme Ornella GRILLET (Libertés et Justice sociale) *excusée*
M. Zahi HADDAD (PLR Libéraux-Radicaux)
Mme Béatrice LEITNER-RIAT (Le Centre Collonge-Bellerive)
Mme Esther MESROBIAN (PLR Libéraux-Radicaux)
Mme Christine MOREL-JOUSSON (Le Centre Collonge-Bellerive) *excusée*
M. Guy ZWAHLEN (PLR Libéraux-Radicaux)
M. Stephan ZWETTLER (PLR Libéraux-Radicaux)

Membres suppléants du Conseil municipal

Mme Aliko AGORITSAS (Libertés et Justice sociale) *remplace Mme GRILLET*
M. Jérémy ANSELMETTI (Le Centre Collonge-Bellerive) *ne siège pas*
M. Renato BORTOLOTTI (Vert'libéraux) *ne siège pas*
M. Romain FREIBURGHaus (PLR Libéraux-Radicaux) *ne siège pas*
M. Félix LÄMMEL (PLR Libéraux-Radicaux) *ne siège pas*
Mme Tazara-Claire SPAFFORD (Alternative communale) *ne siège pas*

Membres du Conseil administratif

Mme Carole LAPAIRE (PLR), Maire
M. Norberto BIRCHLER (PLR), Conseiller administratif
Mme Alexandra RYS (Le Centre Collonge-Bellerive), Conseillère administrative

M. le Président ouvre la séance à 20h00. Il souhaite une cordiale bienvenue à cette séance plénière et salue les membres du Conseil administratif et du Conseil municipal, le public, ainsi que le personnel administratif.

Il remercie les personnes présentes de bien vouloir mettre leur téléphone portable en mode silencieux ou de l'éteindre.



Il annonce que Mme GRILLET est excusée et remplacée par Mme AGORITSAS. Mme NUSSBAUM est excusée, mais n'est pas remplacée (plus de suppléant).

M. le Président rappelle que selon le règlement du Conseil municipal de la commune de Collonge-Bellerive, article 28, le public n'a pas le droit de manifester de marque d'approbation ou de désapprobation et qu'il est également interdit de filmer, de photographier, de téléphoner ou d'enregistrer pendant la séance.

1. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Fonctionnement des micros

M. le Président rappelle que lorsqu'un membre du Conseil municipal lève la main et que la parole lui est donnée, il doit allumer le micro. Une fois la prise de parole terminée, il n'a pas besoin de l'éteindre. Les micros servent à l'enregistrement de la séance, afin de permettre à la personne qui rédige le procès-verbal de retranscrire toutes les discussions.

Entrée en matière sur les délibérations, résolutions et motions

M. le Président précise que lorsqu'il est demandé s'il y a des remarques d'ordre générale avant le vote sur l'entrée en matière des délibérations, résolutions ou motions, il s'agit soit de proposer une non-entrée en matière si jamais la forme n'est pas bonne, ou alors, d'un point de vue politique, s'il n'est pas souhaité de débat sur le fond du sujet. Dès que l'entrée en matière est acceptée, il peut y avoir un débat sur le fond du sujet.

Comme il n'y a plus de communications, **M. le Président** passe au point suivant de l'ordre du jour.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 5 MAI 2026

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques sur ce procès-verbal. Comme ce n'est pas le cas, il fait approuver le procès-verbal.

Par 19 oui et 2 abstentions, le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 5 mai 2026.

M. le Président passe au point suivant de l'ordre du jour.

3. ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA PERIODE 2026-2027

M. le Président rappelle que selon l'article 76 du règlement du Conseil municipal, les élections des membres du bureau du Conseil municipal s'effectuent à bulletin secret.

Les membres du Conseil municipal absents lors de cette séance restent néanmoins éligibles. L'élection se déroule comme s'ils étaient présents.

Il énonce le nombre de postes à élire, soit 5 :

- Président(e) ;
- vice-Président(e) ;
- 1^{er} Secrétaire ;
- 2^{ème} Secrétaire ;
- 3^{ème} Secrétaire.

Il ajoute que toutes les élections ont lieu au premier tour de scrutin à la majorité absolue et, si besoin, au second tour à la majorité simple des membres présents. A noter qu'en cas de second tour, de nouveaux candidats peuvent se présenter.



Avant de procéder aux élections aux différentes fonctions, **M. le Président** demande s'il y a des remarques ou des questions. Ce n'est pas le cas.

Election Présidence du Conseil municipal

M. le Président sollicite les propositions des groupes politiques pour le poste de Président-e.

Au nom du groupe Alternative communale, **Mme DI ROMANO** propose la candidature de M. Laurent WISLER.

Comme il n'y a pas d'autres propositions, **M. le Président** passe au vote à bulletin secret.

M. le Président désigne deux scrutateurs qui procéderont au dépouillement des bulletins, soit Mme BOUVIER et M. SUTTER.

Les bulletins de vote sont distribués, puis recueillis dans l'urne prévue à cet effet.

Une fois le dépouillement terminé, les scrutateurs transmettent le résultat au Président.

M. le Président déclare que sur 22 bulletins distribués, 22 ont été récoltés, dont 21 sont valables ; la majorité absolue est donc de 11. Il donne le détail : 20 voix en faveur de M. Laurent WISLER, 1 voix en faveur de M. Zahi HADDAD et un bulletin blanc.

Par 20 voix, M. Laurent WISLER est élu Président du Conseil municipal.

Applaudissements en l'honneur de M. WISLER.

Election vice-Présidence du Conseil municipal

M. le Président sollicite les propositions des groupes politiques pour le poste de vice-Président-e.

Au nom du groupe Libertés et Justice sociale, **Mme AGORITSAS** propose la candidature de M. Roland SUTTER.

Comme il n'y a pas d'autres propositions, **M. le Président** passe au vote à bulletin secret.

M. le Président désigne deux scrutateurs qui procéderont au dépouillement des bulletins, soit MM. HADDAD et LEVY.

Les bulletins de vote sont distribués, puis recueillis dans l'urne prévue à cet effet.

Une fois le dépouillement terminé, les scrutateurs transmettent le résultat au Président.

M. le Président déclare que sur 22 bulletins distribués, 22 ont été récoltés, dont 19 sont valables ; la majorité absolue est donc de 10. Il donne le détail : 16 voix en faveur de M. Roland SUTTER, 2 voix en faveur de M. Stephan ZWETTLER, 1 voix en faveur de M. Sébastien GINDRAUX et 3 bulletins blancs.

Par 16 voix, M. Roland SUTTER est élu vice-Président du Conseil municipal.

Applaudissements en l'honneur de M. SUTTER.

Election 1^{er} secrétaire du Conseil municipal

M. le Président sollicite les propositions des groupes politiques pour le poste de 1^{er} secrétaire.



Au nom du groupe Vert'libéraux, **M. LEVY** propose la candidature de M. Sébastien GINDRAUX.

Comme il n'y a pas d'autres propositions, **M. le Président** passe au vote à bulletin secret.

M. le Président désigne deux scrutateurs qui procéderont au dépouillement des bulletins, soit MM. WISLER et ZWETTLER.

Les bulletins de vote sont distribués, puis recueillis dans l'urne prévue à cet effet.

Une fois le dépouillement terminé, les scrutateurs transmettent le résultat au Président.

M. le Président déclare que sur 22 bulletins distribués, 22 ont été récoltés, dont 22 sont valables ; la majorité absolue est donc de 11. Il donne le détail : 21 voix en faveur de M. Sébastien GINDRAUX et 1 voix en faveur de Mme Béatrice LEITNER-RIAT.

Par 21 voix, M. Sébastien GINDRAUX est élu 1^{er} Secrétaire du Conseil municipal.

Applaudissements en l'honneur de M. GINDRAUX.

Election 2^{ème} secrétaire du Conseil municipal

M. le Président sollicite les propositions des groupes politiques pour le poste de 2^{ème} secrétaire.

Au nom du groupe PLR, **M. AMBROSETTI** propose la candidature de Mme Patricia REYMOND.

Comme il n'y a pas d'autres propositions, **M. le Président** passe au vote à bulletin secret.

M. le Président désigne deux scrutateurs qui procéderont au dépouillement des bulletins, soit Mmes DI ROMANO et MOREL-JOUSSON.

Les bulletins de vote sont distribués, puis recueillis dans l'urne prévue à cet effet.

Une fois le dépouillement terminé, les scrutateurs transmettent le résultat au Président.

M. le Président déclare que sur 22 bulletins distribués, 22 ont été récoltés, dont 22 sont valables ; la majorité absolue est donc de 11. Il donne le détail : 18 voix en faveur de Mme Patricia REYMOND, 1 voix en faveur de Mme Paola DI ROMANO, 1 voix en faveur de Mme Esther MESROBIAN, 1 voix en faveur de Mme Ladan AZARM AZARPEY et 1 voix en faveur de M. Zahi HADDAD.

Par 18 voix, Mme Patricia REYMOND est élue 2^{ème} Secrétaire du Conseil municipal.

Applaudissements en l'honneur de Mme REYMOND.

Election 3^{ème} secrétaire du Conseil municipal

M. le Président sollicite les propositions des groupes politiques pour le poste de 3^{ème} secrétaire.

Au nom du groupe Le Centre, **M. GIANNASI** propose la candidature de Mme Christine MOREL-JOUSSON.

Comme il n'y a pas d'autres propositions, **M. le Président** passe au vote à bulletin secret.

M. le Président désigne deux scrutateurs qui procéderont au dépouillement des bulletins, soit Mme AGORITSAS et M. CORBAT.

Les bulletins de vote sont distribués, puis recueillis dans l'urne prévue à cet effet.

Une fois le dépouillement terminé, les scrutateurs transmettent le résultat au Président.



M. le Président déclare que sur 22 bulletins distribués, 22 ont été récoltés, dont 22 sont valables ; la majorité absolue est donc de 11. Il donne le détail : 19 voix en faveur de Mme Christine MOREL-JOUSSON, 2 voix en faveur de M. Guy ZWAHLEN et 1 voix en faveur de M. GIANNASI.

Par 19 voix, Mme Christine MOREL-JOUSSON est élue 3^{ème} Secrétaire du Conseil municipal.

Applaudissements en l'honneur de Mme MOREL-JOUSSON.

M. le Président annonce la nouvelle composition du bureau dont les membres entreront en fonction le 1^{er} juin 2026 et jusqu'au 31 mai 2027 :

- Président, M. Laurent WISLER (Alternative communale) ;
- vice-Président, M. Roland SUTTER (Liberté et Justice sociale) ;
- 1^{er} Secrétaire, M. Sébastien GINDRAUX (Vert'libéraux) ;
- 2^{ème} Secrétaire, Mme Patricia REYMOND (PLR) ;
- 3^{ème} Secrétaire, Mme Christine MOREL-JOUSSON (Le Centre).

Il indique que la première séance du bureau du Conseil municipal se tiendra le mardi 9 juin 2026, à 18h, à la mairie, en salle du Conseil administratif.

M. le Président passe au point suivant de l'ordre du jour.

4. RAPPORTS DES COMMISSIONS

M. le Président informe que la commission Sociale du 29 avril 2026 a fait l'objet uniquement d'un procès-verbal.

- **Scolaire du 27 avril 2026**

M. le Président demande s'il y a des remarques ou questions sur le rapport. Ce n'est pas le cas.

- **Environnement et développement durable du 27 avril 2026**

M. le Président demande s'il y a des remarques ou questions sur le rapport. Ce n'est pas le cas.

Il indique que cette commission a préavisé favorablement la prise en considération de l'initiative populaire communale « Pour des routes et des espaces publics communaux ombragés et végétalisés », l'ouverture d'un crédit d'engagement destiné à la création de deux accès au Lac à la plage de la Savonnière, ainsi qu'un dépassement budgétaire pour la mise en place d'équipements pour un réseau WIFI à la plage de la Savonnière. Il précise que ces points feront l'objet de délibérations et d'une résolution qui seront soumises au vote aux points n^{os} 6 et 7 de l'ordre du jour.

- **Sécurité du 28 avril 2026**

M. le Président demande s'il y a des remarques ou questions sur le rapport. Ce n'est pas le cas.

- **Culture et loisirs du 30 avril 2026**

M. le Président demande s'il y a des remarques ou questions sur le rapport. Ce n'est pas le cas.

Il rappelle que la décision de l'octroi de la bourse culturelle n'est pas soumise au vote du Conseil municipal. En effet, selon le règlement relatif à l'attribution de bourses culturelles, cela est de la seule compétence du



comité de sélection qui se compose du magistrat en charge de la culture et des membres de la commission Culture et loisirs.

- **Finances du 6 mai 2026**

M. le Président demande s'il y a des remarques ou questions sur le rapport. Ce n'est pas le cas.

Il indique que cette commission a préavisé favorablement les comptes 2025, l'ouverture d'un crédit d'engagement destiné à la création de deux accès au Lac à la plage de la Savonnière, ainsi que les dépassements budgétaires 2026. Il précise que ces points feront l'objet de délibérations et de résolutions qui seront soumises au vote aux points n^{os} 5, 6 et 7 de l'ordre du jour.

Il passe ensuite au point suivant de l'ordre du jour.

5. APPROBATION DES COMPTES 2025

a. Commentaires sur les comptes 2025

M. le Président demande s'il y a des remarques ou des questions sur les comptes 2025. Ce n'est pas le cas.

b. Projets de résolution

Résolution 26-07 : Proposition relative à l'approbation des comptes et du rapport de l'organe de révision de l'exercice 2025 du Groupement intercommunal du Centre Sportif de Rouelbeau – proposé par le Conseil administratif – proposé par le Conseil administratif.

M. le Président demande s'il y a des remarques ou des questions d'ordre général. Comme ce n'est pas le cas, il soumet au vote l'entrée en matière.

A l'unanimité (21 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la résolution 26-07 relative à l'approbation des comptes et du rapport de l'organe de révision de l'exercice 2025 du Groupement intercommunal du Centre Sportif de Rouelbeau.

M. le Président demande à M. LEVY de lire la résolution 26-07.

Comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** soumet au vote la résolution 26-07.

A l'unanimité (21 oui), le Conseil municipal accepte la résolution 26-07 relative à l'approbation des comptes et du rapport de l'organe de révision de l'exercice 2025 du Groupement intercommunal du Centre Sportif de Rouelbeau.

Résolution 26-08 : Proposition relative à l'approbation des comptes et du rapport de l'organe de révision de l'exercice 2025 du Groupement Intercommunal de la Petite Enfance de Coheran & Co – proposé par le Conseil administratif

M. le Président demande s'il y a des remarques ou des questions d'ordre général. Comme ce n'est pas le cas, il soumet au vote l'entrée en matière.

A l'unanimité (21 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la résolution 26-08 relative à l'approbation des comptes et du rapport de l'organe de révision de l'exercice 2025 du Groupement Intercommunal de la Petite Enfance de Coheran & Co.

M. le Président demande à Mme REYMOND de lire la résolution 26-08.

Comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** soumet au vote la résolution 26-08.

A l'unanimité (21 oui), le Conseil municipal accepte la résolution 26-08 relative relative à l'approbation des comptes et du rapport de l'organe de révision de l'exercice 2025 du Groupement Intercommunal de la Petite Enfance de Coheran & Co.

c. Projets de délibérations

Délibération 26-06 : Proposition relative à l'approbation des comptes, du rapport de l'organe de révision et du rapport de gestion de l'exercice 2025 de la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie – proposé par le Conseil administratif

M. le Président demande s'il y a des remarques ou des questions d'ordre général. Comme ce n'est pas le cas, il soumet au vote l'entrée en matière.

A l'unanimité (21 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la délibération 26-06 relative à l'approbation des comptes, du rapport de l'organe de révision et du rapport de gestion de l'exercice 2025 de la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie.

M. le Président demande à M. SUTTER de lire la délibération 26-06.

Comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** soumet au vote la délibération 26-06.

A l'unanimité (21 oui), le Conseil municipal accepte la délibération 26-06 relative à l'approbation des comptes, du rapport de l'organe de révision et du rapport de gestion de l'exercice 2025 de la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie.

Délibération 26-07 : Proposition relative à l'approbation des comptes, du rapport de l'organe de révision et du rapport d'activité de l'exercice 2025 de la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive – proposé par le Conseil administratif

M. le Président demande s'il y a des remarques ou des questions d'ordre général. Comme ce n'est pas le cas, il soumet au vote l'entrée en matière.

A l'unanimité (21 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la délibération 26-07 relative à l'approbation des comptes, du rapport de l'organe de révision et du rapport d'activité de l'exercice 2025 de la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive.

M. le Président demande à M. WISLER de lire la délibération 26-07.

Comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** soumet au vote la délibération 26-07.

A l'unanimité (21 oui), le Conseil municipal accepte la délibération 26-07 relative à l'approbation des comptes, du rapport de l'organe de révision et du rapport d'activité de l'exercice 2025 de la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive.

Délibération 26-08 : Proposition relative à l'approbation des comptes annuels 2025 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2025 – proposé par le Conseil administratif

M. le Président demande s'il y a des remarques ou des questions d'ordre général. Comme ce n'est pas le cas, il soumet au vote l'entrée en matière.



A l'unanimité (21 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la délibération 26-08 relative à l'approbation des comptes annuels 2025 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2025.

M. le Président demande à M. LEVY de lire la délibération 26-08.

Comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** soumet au vote la délibération 26-08.

A l'unanimité (21 oui), le Conseil municipal accepte la délibération 26-08 relative à l'approbation des comptes annuels 2025 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2025.

M. le Président passe la parole à Mme le Maire.

Au nom du Conseil administratif, **Mme le Maire** remercie le Conseil municipal d'avoir approuvé les comptes 2025 à l'unanimité. Elle adresse ses remerciements au personnel communal, en particulier le directeur financier, pour la bonne tenue et la présentation des comptes, pour les informations, ainsi que pour les réponses détaillées, claires et précises apportées aux questions des membres du Conseil municipal.

Elle tient également à remercier le Président de la commission des Finances, M. ZWETTLER, pour son regard éclairé et pointu sur les finances communales, ainsi que tous les membres de la commission des Finances pour l'intérêt et les questions très pertinentes posées lors des séances qui ont précédé le vote de ce soir.

M. le Président passe la parole à M. ZWETTLER.

En tant que Président de la commission des Finances, **M. ZWETTLER** prononce le discours suivant.

« M. le Président, Mme le Maire, Mme la Conseillère administrative, M. le Conseiller administratif, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Les années se suivent et ne se ressemblent pas. Nous avons chaque année deux exercices importants au niveau des finances : l'établissement du budget pour l'année suivante, qui a lieu d'août à décembre, et le contrôle des comptes de l'année précédente, entre mars et mai.

La bonne tenue des comptes est vérifiée par l'organe de révision et, comme toujours, ont été validés, avec les félicitations du jury, si vous me permettez l'expression. A notre niveau, au niveau du Conseil municipal et de la commission des Finances, il s'agit principalement de vérifier en détail si les dépenses correspondent bien au budget prévu.

Ce travail a été fait avec assiduité par la commission des Finances ; toutes les différences significatives ont été passées au peigne fin et ont pu être expliquées par des éléments externes. Je donne juste deux exemples pris au hasard : les charges salariales, en dessous du budget, dues à des engagements qui ont été faits plus tard que prévu. Une note d'électricité oubliée pendant plusieurs années, qui nous arrive en 2025 et qui cause un dépassement du budget significatif.

Le plus grand impact, tout aussi imprévisible, est venu en fin d'année : 8,5 millions, soit 21% de plus que prévu au niveau des revenus fiscaux. En sachant que cette manne inespérée aura un impact considérable sur notre contribution à la péréquation, environ 6 à 7 millions, dans les années à venir, mais pas encore en 2025. Nous avons d'une part demandé de pouvoir faire une provision de 5 millions et d'autre part fait des amortissements complémentaires de 6,4 millions. Voilà une sage gestion de nos finances.

En effet, avec ces deux mesures, nous diminuons nos charges incompressibles de ces prochaines années d'autant. On peut se demander s'il ne s'agit pas là d'une gestion trop prudente de nos ressources financières. Nous pourrions aussi simplement plus dépenser. Permettez-moi de citer un proverbe chinois : « Le perdant pense à ce qu'il va faire s'il gagne et le gagnant à ce qu'il va faire s'il perd. ».

Ce revenu inespéré montre bien que nous n'avons que très peu de contrôle sur nos revenus, car il dépend de facteurs extrêmement fragiles. En effet, comme une grosse partie de nos revenus dépend que d'une



poignée de nos communiens, un simple déménagement, une donation ou un décès peuvent diminuer nos revenus de plusieurs millions, ce qui déstabiliserait considérablement nos comptes. En plus, il ne faut pas perdre de vue que nous sommes une commune qui grandit et qui doit construire ou rénover des infrastructures publiques - pensant à l'épicentre, à la rénovation du bâtiment de la route d'Hermance 140 et surtout à l'agrandissement des écoles. Malgré notre situation financière excellente, nous n'aurons pas les moyens de réaliser ces projets sans avoir recours à des emprunts importants. Il sera essentiel de garder cela en tête lors de l'établissement du budget 2027.

Pour finir, je souhaite remercier notre service des finances pour la tenue exemplaire de nos comptes, notre Secrétaire général pour sa bonne gestion de notre administration au quotidien dont dépend son efficacité, notre Conseillère administrative, Mme Carole LAPAIRE, qui a supervisé les dépenses avec l'attention et la sagesse nécessaires et qui a su nous présenter les comptes avec beaucoup de clarté, mes collègues de la commission des Finances qui ont épluché les comptes avec assiduité, et vous tous chers collègues qui avez voté les comptes.

Notre commune peut se réjouir d'avoir une gouvernance de qualité. Il est de notre responsabilité que cela reste ainsi. Merci de votre attention. »

Applaudissements.

M. le Président passe la parole à M. LEVY.

Au nom du groupe vert'libéraux, **M. LEVY** prononce le discours suivant.

« Madame le Maire, Madame et Monsieur du Conseil administratif, Mesdames et Messieurs Collègues, Madame et Messieurs de l'administration,

Je tiens à remercier au nom des vert'libéraux le Président de la commission des Finances, M. ZWETTLER, le Conseil administratif, notre grande argentière, Mme LAPAIRE, les services de comptabilité et le secrétariat pour leur travail rigoureux, comme toujours, et tous les collaborateurs de la commune qui sont tous les jours à l'écoute et au service de nos habitants.

Cette clôture des comptes 2025 fut bien sûr une excellente surprise. C'est un très bon bilan, avec des nouvelles sources de revenus qui nous réjouissent, bien que, nous devons raison garder et rester vigilants. Les prochains comptes seront essentiels pour définir les marges d'investissement supplémentaires que nous aurions, après bien sûr avoir gardé toutes les réserves et précautions nécessaires.

Dans un contexte de craintes économiques et d'investissements conséquents à venir, comme par exemple pour les rénovations et agrandissements de nos écoles ou pour remplir, nous espérons, les objectifs de notre initiative pour ombrager les espaces publics, cette solidification de la base fiscale est très encourageante.

L'initiative, sur laquelle nous nous prononcerons plus tard lors de cette séance, serait un pilier additionnel à cette attractivité qualitative et quantitative que nous voulons apporter et continuer à développer à Collonge-Bellerive pour rendre nos villages et nos quartiers plus résilients face au réchauffement climatique et plus attractif en général. Ce qui pouvait paraître comme un luxe il y a quelques années sera bientôt un besoin et peut-être une urgence pour toutes et tous.

Dans un contexte de pression du Canton à tout bâtir et tout densifier, nous restons vigilants à la sur densification des zones villas, poumon vert de notre commune, et les modifications de zones. Nous sommes encouragés par les dernières moutures du PDCom, qui prend plus largement en compte les limites structurelles de la commune, respecte cette zone villa qui est un de nos attraits et une source de bien-vivre pour nos habitants.

Nous sommes tous d'accord, je pense pouvoir dire, qu'il est essentiel que la croissance de notre commune priorise le maintien de nos services à la population, un accueil et des infrastructures suffisantes et de qualité et une limitation des nuisances pour les habitants et pour l'environnement.



Enfin, nous pouvons que nous réjouissons du projet de renouvellement du crédit en faveur des propriétaires pour les rénovations énergétiques comme demandé par notre dernière motion et nous n'oublions pas de souligner l'engouement continu des subventions pour les abonnements demi-tarif CFF, pour Unireso et pour la mobilité douce.

Bien que des défis et des choix se présentent à nous pour les prochaines années, nous sommes heureux de pouvoir continuer à construire avec vous des projets et budgets aussi efficaces qu'ambitieux.

Merci. »

Applaudissements.

M. le Président passe la parole à M. GIANNASI.

Au nom du groupe Le Centre, **M. GIANNASI** prononce le discours suivant.

« Chers Collègues,

Nous venons d'approuver les comptes de la commune pour l'année 2025. Vous le savez, notre action en tant que Conseil municipal est limitée sur les comptes, ainsi le commentaire qu'on en fait chaque année est en réalité un moment pour remercier et féliciter l'administration communale de la bonne tenue des chiffres, mais c'est aussi une liste de souhaits pour le prochain budget.

Je ne reviendrais pas ce soir sur les chiffres que chacun a vu et qui sont à tout le moins réjouissants, bien que leur répétition de ces dernières années parviendrait presque à nous faire perdre l'effet de surprise.

Je ne suis pas un grand économiste, mais il me semble que tant que les cours du pétrole resteront élevés, les traders et autres entreprises actives dans ce secteur progresseront et participeront ainsi à nos rentrées fiscales.

Comme je le rappelais lors de notre dernière plénière, les chiffres sont bons, mais au prix d'un travail en commission sous pression de prévision de résultats négatifs. J'aimerais vous rappeler l'urgence budgétaire sous laquelle nous avons travaillé en septembre, à en croire certains, nous étions proches de la banqueroute, c'est tout juste si nous ne vendions pas les agrafeuses de la réception.

Nous avons donc économisé au moment du budget plus de 197'000 F rien qu'au sein des commissions. L'obsession de l'économie va même dans le détail puisque la commission Sécurité de l'époque avait économisé 4 F !

Plaider l'alarmisme alors que nous abaissons continuellement notre centime additionnel depuis plusieurs années peut également poser question. Ces coupes ont sabré concrètement des prestations aux citoyens comme, par exemple, l'accueil familial préscolaire. Nous nous retrouvons, quatre ans plus tard à réinventer la roue alors que nous avions une solution qui fonctionnait.

Chacun connaît l'importance que Le Centre accorde à la politique associative et sociale. Nous portons des projets certes coûteux, mais essentiels au vivre ensemble, au bien commun.

L'épicentre et nos écoles, entre autres, seront nos prochains grands projets communaux, eux aussi sont gages d'un soutien de notre commune à la culture et à notre jeunesse, malgré une péréquation qui pèse et pèsera lourdement sur nos finances.

En aucun cas nous ne devons renoncer à des investissements qui constituent l'âme même de notre commune, sa diversité sociale et culturelle, ainsi que son cadre de vie.

Nous avons aujourd'hui les moyens d'agir avec mesure et intelligence. Chaque dépense doit bien entendu être étudiée, justifiée et priorisée, mais lorsque les projets sont solides, utiles et financièrement soutenables nous devons avoir la capacité collective d'avancer avec confiance.



Nous sommes convaincus que nous pouvons continuer à conjuguer sérieux budgétaire et dynamisme communal, et ceci grâce au travail remarquable de nos élus et de notre administration communale.

Je vous remercie »

Applaudissements.

M. le Président passe la parole à M. WISLER.

Au nom du groupe Alternative communale, **M. WISLER** prononce le discours suivant.

« Le groupe Alternative communale tient à remercier la commission des Finances, son Président, le Conseil administratif, le service de comptabilité, ainsi que le secrétariat, comme toujours, pour leur travail rigoureux et l'excellente gestion des impôts de nos habitants.

C'est avec satisfaction que nous relevons qu'il s'agit à nouveau d'un excellent résultat, avec un excédent de revenu de 53'363 F provenant de la bonne maîtrise des charges et des fonctionnements. Si l'exercice est encore une fois positif, il est dû principalement aux revenus fiscaux des personnes physiques.

La commune dispose d'une fortune suffisante pour financer des projets ambitieux avec des investissements substantiels qui nous attendent, et ceci afin de réaliser les travaux de rénovation, par exemple, de nos écoles primaires et de l'épicentre, entre autres.

Cet excellent résultat doit nous permettre de continuer de soutenir nos différentes associations et fondations locales très actives sur la commune, non seulement par le biais de subventions, mais également de l'augmentation de mise à disposition de locaux.

Nous reconnaissons l'octroi d'avantage de subventions en soutien à nos habitants et nous encourageons la commune à accorder également des subventions développement durable à des copropriétés privées de plus grande envergure et pour tous types de bâtiments.

L'Alternative communale, toutefois, regrette la suppression de la ligne budgétaire des mamans de jour qui ne s'élevait qu'à 15'000 F, une somme symbolique. L'Alternative communale espère que l'étude de la motion 26-04 en commission Sociale aboutira à un soutien inclusif pour nos communiers, parents d'enfants en âge préscolaire.

Nous avons la chance d'avoir une commune avec une fortune qui nous permet de financer nos divers projets futurs. Continuons à avancer ensemble, avec détermination et bienveillance pour construire un avenir meilleur pour nos Collongeois.

Merci à vous tous de votre attention. »

Applaudissements.

M. le Président passe la parole à M. SUTTER.

Au nom du groupe Libertés et Justice sociale, **M. SUTTER** prononce le discours suivant.

« Monsieur le Président, Madame le Maire, Madame, Monsieur les Conseillers administratifs, Chers collègues, Chers collègues du service administratif,

Au nom du groupe Liberté et Justice sociale, je souhaite avant toute chose saluer la qualité du travail accompli par toutes celles et ceux qui œuvrent, souvent dans l'ombre, afin que notre démocratie locale fonctionne avec rigueur, efficacité et transparence, quel que soit le groupe politique auquel chacune et chacun appartient.

Je remercie tout particulièrement Madame le Maire, Carole LAPAIRE, qui a repris la charge des finances en ce début de législature, pour sa conduite avisée des affaires budgétaires, ainsi que pour la transition réussie avec son prédécesseur.



Je tiens également à adresser des remerciements tout particuliers au responsable du service financier, M. Davat, dont le professionnalisme, la rigueur et la maîtrise des dossiers sont exemplaires. Il réussit le tour de force de vulgariser les arcanes, parfois complexes, des finances communales à l'attention des non-spécialistes que nous sommes et même de rendre passionnantes ses explications comptables. Une telle capacité pédagogique mérite assurément d'être saluée. Que l'ensemble de ses collaborateurs soient également ici chaleureusement félicités pour l'engagement quotidien et la qualité de leur travail.

Autre transition importante, parfaitement réussie, celle de M. Widmer, qui a succédé Mme Girard Besson au poste de secrétaire général. Il a rapidement pris la mesure des défis auxquels notre commune sera confrontée ces prochaines années, notamment en matière financière. Qu'il soit tout deux sincèrement remerciés pour leur précieuse collaboration et leur engagement au service de notre collectivité.

Mes remerciements vont également à Mme Lazzarelli, secrétaire du Conseil municipal, qui gère avec une remarquable efficacité les flux de documents, les agendas des séances et l'ensemble des aspects administratifs liés à notre conseil, tout en sachant nous rappeler avec bienveillance certaines communications ayant parfois échappé à notre attention.

Je tiens aussi à adresser mes remerciements particuliers à M. Zwettler qui a présidé de main de maître la commission des Finances durant cette première année de législature. Avec une bienveillance exemplaire, il a toujours veillé à ce que chacune et chacun puisse s'exprimer librement, dans le respect mutuel et être pleinement entendus. J'ai eu beaucoup de plaisir à participer à ces séances et je me réjouis d'ores et déjà des prochaines.

Merci également à mes collègues de commission pour la qualité des débats et des échanges. J'ai constaté avec satisfaction que plusieurs des nouveaux élus disposent d'une véritable fibre de gestionnaire. Après cette première année, qu'on pourrait qualifier de mise en jambe, je me réjouis des discussions à venir autour du budget 2027 cet automne.

Nul doute que les finances de notre belle commune seront entre de bonnes mains dans les années à venir. L'exercice qui s'achève confirme une nouvelle fois la solidité des finances communales. L'an dernier déjà, à la même période, je relevais que cette stabilité était le fruit d'une gestion attentive, prudente même, mais résolument tournée vers l'avenir. Et cet avenir nous a réservé quelques surprises, heureusement favorables. Je rappelais également que la stabilité budgétaire n'était jamais acquise et qu'elle résultait d'un équilibre délicat entre ambition politique et responsabilité financière. Cet équilibre, nous avons jusqu'ici, collectivement su le préserver. Mais saurons-nous continuer à le faire dans les années à venir ?

Cet exercice comptable, qui se conclut une nouvelle fois sur un résultat positif, démontre-t-il que notre rigueur budgétaire était pleinement justifiée ou avons-nous également bénéficié d'un contexte plus favorable que prévu de cette bonne surprise évoquée précédemment ? Que chacune et chacun garde cette réflexion à l'esprit lorsqu'il s'agira d'aborder le budget 2027 cet automne. Il nous faudra explorer de nouvelles pistes, sans tabou, mais avec tout le bon sens nécessaire, afin que nous puissions, dans une année, nous réjouir à nouveau de comptes équilibrés, malgré les lourds investissements indispensables que nous aurons réalisés parce que nous les devons à nos concitoyens et à nos concitoyennes.

Ajoutons à cela des enjeux sociaux toujours plus importants, le maintien de la qualité de notre service public, la nécessité de préserver les aides et les différentes subventions, sans oublier les répercussions inévitables du contexte international sur notre économie. Et vous comprendrez que si nous pouvons légitimement nous réjouir de ces comptes excédentaires, nous devons également nous préparer dès aujourd'hui à affronter un avenir qui, malheureusement, ne se présente pas sous les meilleurs auspices.

Merci à toutes et tous de votre précieuse collaboration et merci de votre attention. »

Applaudissements.

M. le Président passe la parole à M. AMBROSETTI.

Au nom du groupe PLR, **M. AMBROSETTI** prononce le discours suivant.



« Chères Toutes, Chers Tous, Chers Conseillers municipaux, Chers Conseillers administratifs,

Nous voilà réunis pour cette séance du Conseil municipal après environ une année de législature 2025-2030. Les nouveaux élus s'intègrent, le travail dans les différentes commissions se poursuit, la volonté de notre groupe PLR d'instaurer une dynamique, un dialogue avec les représentativités des différentes sensibilités politiques de ce nouveau Conseil municipal reste intact.

Récemment, dans le journal *Le Temps*, une phrase a retenu mon attention. A Berne, on concède que dans un monde en perpétuelle crise, les responsabilités politiques et les objectifs économiques commencent en effet à diverger, avec des règles du jeu qui changent en permanence. C'est assez réaliste ce qu'il a écrit ce journaliste.

À Collonge-Bellerive, j'ai le sentiment d'être épargné, que notre population, pardonnez-moi la comparaison, vit dans un 5 étoiles, sous des cieux cléments, avec des services, des prestations que notre administration, nos Conseillers administratifs, nos responsables des finances s'engagent et s'efforcent de satisfaire.

N'oublions pas que tout cela est non seulement grâce à nos résidents, à nos contribuables, mais aussi grâce à la gestion attentive de notre patrimoine, à la prudence de nos dépenses, à la pérennisation de nos actifs et à l'attention, la réflexion, la responsabilité sur notre capacité d'emprunter.

Merci Mme LAPAIRE et M. DAVAT, qui, par leur récente présentation de nos comptes, nos budgets, en toute transparence, nous ont permis à nous, Conseillers municipaux, d'être parfaitement informés sur la situation de nos finances.

Revenons sur terre. Notre PDCom est à bout touchant. Vous l'avez bien compris, malgré nos ateliers participatifs, nos échanges avec nos communiens, notre volonté d'être à l'écoute des inquiétudes et de sensibilité de notre population c'est, in fine, nos Autorités cantonales qui imposent. Le groupe PLR tient à remercier notre Conseillère administrative responsable de l'aménagement, Mme LAPAIRE, qui s'est engagée pour défendre notre vision, à dessein de traduire et de négocier nos objectifs. L'attention ne devra pas s'arrêter à notre PDCom 2027-2030. Le PDCom 2030-2050 est déjà en réflexion dans les tiroirs de notre administration cantonale. L'aménagement du territoire étant complexe et évolutif notre vigilance se doit de rester en état d'alerte.

Plus concrètement, l'investissement pour nos écoles sera assurément à inscrire au budget de notre législature. Cette réflexion déjà engagée se devra d'être exemplaire. Ce service pour notre population nécessitera de relever des défis organisationnels pour notre administration et, assurément, nous devons recourir à l'emprunt de manière prudente et pragmatique. Notre groupe PLR s'y engage.

Par chance, nos contribuables nous offrent des revenus surprises, des moyens inattendus, des rentrées fiscales supplémentaires de plus de 8 millions. Cela implique la responsabilité de bâtir le futur budget visant l'équilibre, pérennisant notre avenir. Ces comptes, ces résultats nous offrent l'occasion d'amortissements complémentaires exceptionnels, nous offrent aussi un pouvoir d'investissement, nous obligeant à composer avec rigueur face à notre participation à la péréquation cantonale de plus en plus importante.

Nos fondations, FITIAP, FICB, nos groupements intercommunaux présentent des bilans rassurants, ce qui implique que nos représentants, siégeant dans les différents conseils, se doivent d'être attentifs et pertinents à dessein de pérenniser cette bonne santé économique.

Nos aides, nos subventions pour le développement durable rencontrent en accueil positif de notre population. Nos infrastructures continuent d'être des investissements et une part importante de notre budget. Notre épicerie va prochainement se concrétiser, il se devra d'être respectueux des crédits votés, et ce, malgré un contexte économique tendu, des augmentations de prix des matériaux d'ores et déjà annoncées.

Notre Conseillère administrative, Mme RYS, responsable des bâtiments, en est consciente. Elle s'y investit pleinement avec ses équipes dans ce difficile exercice.

Je ne vais pas conclure sans parler de la préoccupation sécuritaire et des démarches auprès de notre canton, dont notre Conseiller administratif, M. BIRCHLER, est pleinement investi, étant attentif aux



inquiétudes de nos habitants. On peut affirmer que ce thème est la préoccupation de nos communiens. Le groupe PLR espère, par une écoute et des réactions responsables de nos Autorités cantonales, que nos efforts de communication avec nos habitants, à dessein d'offrir une protection proactive et pragmatique sur notre territoire communal.

Pour conclure, après notre escapade en Camargue, rafraîchissante et conviviale, le groupe PLR soutiendra les synergies de nos Conseillers administratif et Conseillers municipaux pour un travail en commun, responsable et respectueux des différentes sensibilités que composent notre Conseil municipal tout ceci à dessein de transmettre en 2030, ça passe très vite, une situation pérenne aux nouveaux arrivants leur permettant à leur tour de travailler et de s'investir avec autant de motivation que nous à l'avenir de notre belle commune.

Merci à tous pour votre écoute et bonne soirée. »

Applaudissements.

M. le Président passe au point suivant de l'ordre du jour.

6. PROJETS DE DELIBERATION

Délibération 26-09 : Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 105'000 F, destiné à la création de deux accès au Lac pour les baigneurs à la plage de la Savonnière, sise au chemin Armand-Dufaux, sur les parcelles n° 8583 et 8584 de la commune de Collonge-Bellerive – proposé par le Conseil administratif

M. le Président demande s'il y a des remarques ou des questions d'ordre général. Comme ce n'est pas le cas, il soumet au vote l'entrée en matière.

A l'unanimité (21 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la délibération 26-09 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 105'000 F, destiné à la création de deux accès au Lac pour les baigneurs à la plage de la Savonnière, sise au chemin Armand-Dufaux, sur les parcelles n° 8583 et 8584 de la commune de Collonge-Bellerive.

M. le Président demande à Mme REYMOND de lire la délibération 26-09.

Comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** soumet au vote la délibération 26-09.

A l'unanimité (21 oui), le Conseil municipal accepte la délibération 26-09 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 105'000 F, destiné à la création de deux accès au Lac pour les baigneurs à la plage de la Savonnière, sise au chemin Armand-Dufaux, sur les parcelles n° 8583 et 8584 de la commune de Collonge-Bellerive.

Délibération 26-10 : Proposition relative à la donation de la sculpture du « Dieu Pan » et de la sculpture de la « Sirène du Léman », appelée aussi « Nymphé du Léman », par Messieurs Mathieu et Nicolas de Senger à la commune de Collonge-Bellerive – proposé par le Conseil administratif

M. le Président demande s'il y a des remarques ou des questions d'ordre général. Comme ce n'est pas le cas, il soumet au vote l'entrée en matière.

A l'unanimité (21 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la délibération 26-10 relative à la donation de la sculpture du « Dieu Pan » et de la sculpture de la « Sirène du Léman », appelée aussi « Nymphé du Léman », par Messieurs Mathieu et Nicolas de Senger à la commune de Collonge-Bellerive.

M. le Président indique que le point n°2 de cette délibération détaille l'entier des conditions liées à cette donation, soit environ deux pages. Le bureau du Conseil municipal suggère de ne pas donner lecture de



l'entier de ce point. Son contenu est affiché à l'écran et des copies papier ont été distribuées à l'intention du public.

Comme il n'y a pas de remarques ou questions, **M. le Président** soumet au vote cette proposition.

A l'unanimité (21 oui), le Conseil municipal accepte de donner une lecture succincte de cette délibération 26-10.

M. le Président demande à M. SUTTER de lire la délibération 26-10, sans l'entier du point n°2.

Comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** soumet au vote la délibération 26-10.

A l'unanimité (21 oui), le Conseil municipal accepte la délibération 26-10 relative à la donation de la sculpture du « Dieu Pan » et de la sculpture de la « Sirène du Léman », appelée aussi « Nymphé du Léman », par Messieurs Mathieu et Nicolas de Senger à la commune de Collonge-Bellerive.

M. le Président passe la parole à Mme LEITNER-RIAT.

Mme LEITNER-RIAT souhaite partager quelques informations au sujet de Mme Natascha de Senger qui a sculpté ces œuvres.

Elle indique que Natascha épouse François-Louis de Senger en troisièmes noces. Lorsqu'elle s'installe à Collonge-Bellerive, elle est accompagnée de ses trois enfants issus d'un premier mariage, soit deux garçons et une fille. L'un des garçons se prénomme Stéphane. Par la suite, les enfants prennent le nom de leur beau-père, de Senger.

En 2020, elle indique avoir pris contact avec Stéphane de Senger afin de lui proposer que le nom de sa mère soit attribué à une place de la commune qui n'avait pas encore été baptisée. Cette proposition a été accueillie avec enthousiasme. Stéphane de Senger lui a alors suggéré de prendre contact avec son neveu, Mathieu. Il lui a également précisé que sa sœur avait servi de modèle pour la sculpture de la Petite Sirène.

Quelques jours plus tard, Mathieu a indiqué que, si le projet de dénomination de la place aboutissait, il ferait don à la commune de la statue du Dieu Pan. Le Conseil municipal a immédiatement soutenu cette proposition. Elle relève qu'il a ensuite fallu attendre deux ans et mener des démarches auprès du canton afin d'obtenir la validation officielle du nom « Place Natacha de Senger », la réglementation prévoyant qu'un espace public ne peut porter le nom d'une personne qu'au moins dix ans après son décès.

Elle indique également qu'après son divorce d'avec sa première épouse, décrite comme « fantasque » et « dépendière », François-Louis de Senger s'est remarié et sa fille, Chantal de Senger, a siégé au Conseil municipal au sein de cet hémicycle. Enfin, elle relève que le Festival de Bellerive est également lié à l'histoire de la famille de Senger.

Applaudissements.

Délibération 26-11 : Proposition relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2026 d'un montant total de 124'000 F, destinés à divers travaux d'entretien, diverses prestations de services, des loyers bâtiments, des achats d'équipements, de mobiliers, de véhicules et d'une application informatique – proposé par le Conseil administratif

M. le Président demande s'il y a des remarques ou des questions d'ordre général. Comme ce n'est pas le cas, il soumet au vote l'entrée en matière.

A l'unanimité (21 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la délibération 26-11 relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2026 d'un montant total de 124'000 F, destinés à divers travaux d'entretien, diverses prestations de services, des loyers bâtiments, des achats d'équipements, de mobiliers, de véhicules et d'une application informatique.



M. le Président demande à M. LEVY de lire la délibération 26-11.

Comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** soumet au vote la délibération 26-11.

A l'unanimité (21 oui), le Conseil municipal accepte la délibération 26-11 relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2026 d'un montant total de 124'000 F, destinés à divers travaux d'entretien, diverses prestations de services, des loyers bâtiments, des achats d'équipements, de mobiliers, de véhicules et d'une application informatique.

M. le Président passe au point suivant de l'ordre du jour.

7. PROJETS DE RESOLUTION

Résolution 26-09 : Résolution relative à la prise en considération de l'initiative populaire communale intitulée « Pour des routes et des espaces publics communaux ombragés et végétalisés » – proposé par le Conseil administratif.

M. le Président demande s'il y a des remarques ou des questions d'ordre général. Comme ce n'est pas le cas, il soumet au vote l'entrée en matière.

A l'unanimité (21 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la résolution 26-09 relative à la prise en considération de l'initiative populaire communale intitulée « Pour des routes et des espaces publics communaux ombragés et végétalisés ».

M. le Président demande à M. WISLER de lire la résolution 26-09.

Après lecture de la résolution 26-09, **M. le Président** passe la parole à M. GIANNASI.

M. GIANNASI demande quelle est la différence entre cette résolution 26-09 et la résolution 26-01 qui a été votée au mois de mars dernier et qui porte exactement le même titre.

M. le Président répond que la résolution 26-01 n'a pas été validée par le Service des affaires communales puisqu'elle n'indiquait pas clairement si l'initiative était validée ou si le Conseil municipal proposait un contre-projet.

M. le Président demande s'il y a d'autres remarques ou questions.

M. GINDRAUX indique que cette initiative populaire communale, la première dans l'histoire de la commune, lancée par le groupe vert-libéral et signée par plus de 300 habitants, vise à accélérer significativement la plantation d'arbres et de verdure sur les espaces publics de la commune au cours des cinq prochaines années. Elle contribuera à s'adapter au réchauffement climatique, à protéger la biodiversité et à offrir un cadre de vie agréable aux enfants. Il espère que le Conseil municipal la soutiendra.

Comme il n'y a plus d'interventions, **M. le Président** soumet au vote la résolution 26-09.

A l'unanimité (21 oui), le Conseil municipal accepte la résolution 26-09 relative à la prise en considération de l'initiative populaire communale intitulée « Pour des routes et des espaces publics communaux ombragés et végétalisés ».

M. le Président passe au point suivant de l'ordre du jour.

8. PROJET DE MOTION

Comme il n'y a pas de projet de motion, **M. le Président** passe au point suivant de l'ordre du jour.



9. QUESTIONS AU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. le Président demande s'il y a des questions pour le Conseil administratif.

Facturation de frais de nettoyage lors des locations de salle

Suite à plusieurs interpellations, **Mme DI ROMANO** demande des explications sur la facturation des frais de nettoyage lors d'une location de salle par les associations communales, même si le nettoyage a été effectué par cette dernière.

Mme RYS indique que toutes les associations communales ont reçu un courrier à cet effet au mois d'octobre dernier. Cette mesure a été rendue nécessaire en raison de la forte utilisation des salles. Il devenait impossible de concilier les états des lieux d'entrée, les états des lieux de sortie et le nettoyage par les concierges.

Elle explique que lorsqu'une location a lieu sur un week-end, les associations ont l'obligation de recourir à une société de nettoyage. Il est suggéré que ce soit celle qui travaille pour la commune, car cela permet aux associations concernées de bénéficier d'un tarif préférentiel. Elle ajoute que les associations pour lesquelles ces frais représenteraient un problème peuvent faire une demande d'ajustement de leur subvention, celle-ci sera ensuite étudiée.

Elle conçoit que cette mesure peut paraître injuste pour ceux qui sont très disciplinés, mais ce qui a rendu cette mesure nécessaire est justement l'indiscipline et le manque de respect pour la chose prêtée gratuitement par quelques-uns.

M. GIANNASI intervient sur le même sujet. Dans le cadre de locations de salle par l'Harmonie municipale, il indique avoir rencontré quelques difficultés avec le prestataire de nettoyage, notamment en raison de la langue parlée, mais aussi lors de la restitution des locaux où des remarques sont faites sur des traces au sol alors que l'association n'avait accès à aucun matériel de nettoyage. Il demande si une solution plus efficace peut être envisagée.

Mme RYS répond avoir déjà fait remonter le problème de communication à l'entreprise. Concernant les vérifications des locaux, elle indique que les employés de l'entreprise exécutent le travail qui leur est demandé et se réjouit tout de même que ceux-ci défendent les intérêts de la commune.

Rodéos routiers sur la route de Thonon

M. ZWAHLEN relève que plusieurs habitants de la région entre le chemin des Tattes et la tranchée couverte de Vézenaz ont fait part de rodéos routiers les week-ends sur la route de Thonon. Il indique qu'il semblerait que des motards et/ou des automobilistes se réunissent vers le rond-point des Tattes, puis un complice, à la hauteur de la tranchée couverte, donne le départ avec un coup de klaxon.

Il demande si le Conseil administratif est au courant et s'il peut intervenir auprès de la police avant qu'arrive une catastrophe.

M. BIRCHLER, qui habite dans cette région, n'a encore rien entendu. Il répond qu'il va faire le nécessaire et voir avec la police ce qui peut être mis en place.

Poteau d'éclairage au rond-point des Tattes

M. ZWAHLEN fait remarquer qu'un accident avait eu lieu au carrefour du rond-point des Tattes et qu'un poteau d'éclairage du rond-point est toujours fixé de manière provisoire sur un socle en béton, ce qui est potentiellement dangereux si un motard ou un cycliste glisse dans ce rond-point. Il sait bien que cela est du ressort du canton, mais il ne trouve pas normal que cette installation provisoire soit en place depuis environ une année.

M. BIRCHLER répond que la commune est déjà intervenue auprès du canton et qu'une relance sera faite.



Chiens en liberté

Mme BOUVIER constate régulièrement que des propriétaires de chien ne les tiennent pas en laisse, notamment à Corsier-Port et au bord du lac à Hermance, alors que cela est obligatoire. Elle souhaite que les agents de la Police municipale fassent respecter la loi qui oblige de tenir son chien en laisse et puissent mettre des contraventions, tout comme cela se fait pour les véhicules qui ne respectent pas les lois.

M. BIRCHLER répond que les agents de la Police municipale sont au courant que les chiens doivent être tenus en laisse. Cependant, il existe une certaine tolérance. Il souhaite également faire part d'un épisode qui s'est déroulé récemment à la plage de la Savonnière où les agents de la Police municipale sont intervenus de façon très polie et posée, sans mettre de contravention, auprès d'une propriétaire d'un chien qui n'était pas tenu en laisse alors qu'il y avait des enfants. Résultat, cette personne s'est plainte à la mairie que les agents l'avaient agressé.

Il assure que les agents interviennent et que si un jour ils doivent sanctionner un propriétaire de chien parce qu'il n'est pas tenu en laisse, ils le feront.

Mme BOUVIER fait remarquer que lorsque les agents mettent une contravention à un conducteur, celui-ci n'est pas non plus très heureux. Les agents sont là pour faire appliquer la loi.

Arrêt de bus à Vésenaz, direction Hermance

Mme AGORITSAS demande si l'abribus qui se trouve à l'arrêt Vésenaz va rester à cet emplacement, car il est situé à environ 30 mètres de l'endroit où s'arrête effectivement le bus et où se trouvent les horaires et les poubelles.

M. BIRCHLER répond que lorsque l'abribus a été installé, le bus s'arrêtait bien devant. Par la suite, les TPG ont déplacé l'arrêt du bus, sans avertir la commune, à cause du passage piéton. En effet, les TPG ne souhaitent pas avoir des bus qui s'arrêtent juste devant un passage piéton, car certains piétons sortent vite du bus et traversent alors qu'il y a souvent des motos ou autres véhicules qui essaient de dépasser le bus, ce qui est dangereux.

Par ailleurs, il ajoute que l'abribus ne peut pas être déplacé là où le bus s'arrête, car ce n'est pas sur du domaine public communal. Pour ce qui est des poubelles, c'est le même problème, mais certaines seront ajoutées sur le haut et le bas du passage public qui rejoint le chemin du Vieux-Vézenaz.

M. ZWETTLER demande s'il n'est pas plus simple de déplacer le passage piétons.

M. BIRCHLER répond que s'agissant d'une route cantonale, cela est une prérogative du canton.

M. le Président suggère de discuter à un autre moment de la position du passage piétons.

Carrefour chemin du Port-de-Bellerive et route d'Hermance

Mme AGORITSAS intervient au sujet du trottoir traversant au carrefour du chemin du Port-de-Bellerive et la route d'Hermance qu'elle trouve trop en pente. Les piétons marchent sur la partie colorée du trottoir et les véhicules s'arrêtent au milieu de celle-ci, car la partie en pente juste avant est trop raide. Elle indique que lorsqu'elle demande aux automobilistes de reculer, elle se fait pratiquement injurier.

Mme LAPAIRE répond qu'en principe les conducteurs doivent s'arrêter avant de s'engager, mais ils doivent ensuite s'avancer un petit peu pour avoir de la visibilité.

Mme AGORITSAS relève que le matin entre la circulation, les bus, les piétons, les trottinettes, les vélos, ... la zone devient difficilement praticable.

M. BIRCHLER répond que le canton a été rendu attentif à cette situation sur cette zone qui se trouve sur le domaine public cantonal, une réponse est attendue. Il précise qu'à ce jour, il n'y a pas d'accident à



déplorer. Pour ce qui est des injures, il n'est pas du ressort de la commune d'apprendre aux conducteurs d'être un peu plus polis.

M. CORBAT a également été approché par un habitant au sujet de ce trottoir traversant, car à la différence de celui situé au chemin Neuf-de-Vésénaz, il est pentu et les gens peinent à faire la manœuvre. Il comprend bien qu'il s'agit d'une route cantonale, mais il s'agit d'une vraie problématique.

M. ZWETTLER suggère d'imaginer la création d'un passage piétons sur le chemin communal.

Comme il n'y a plus de questions, **M. le Président** passe au point suivant de l'ordre du jour.

10. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le Président demande s'il y a des communications des membres du Conseil municipal.

Evénement organisé par le Club nautique de la Baie de Corsier

M. WISLER indique que, sur invitation du Club nautique de la Baie de Corsier, un illustre invité sera présent à la salle de la Terrasse demain soir : il s'agit de Mathis Bourgnon, vainqueur de la Mini Transat 2025. Il s'agit du neveu de Laurent Bourgnon qui a gagné différentes transats en solitaire et a même fait le Paris-Dakar, puis a disparu en 2015. Un film sera diffusé à cette occasion.

Comme il n'y a plus de communications, **M. le Président** passe au point suivant de l'ordre du jour.

11. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Discours de Mme le Maire

A l'occasion de sa fin d'année en tant que Maire, **Mme LAPAIRE** prononce le discours suivant.

« M. le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, Chers collègues,

Ce soir, c'est ma dernière séance du Conseil municipal en tant que Maire et j'aimerais vous dire tout le plaisir que j'ai eu cette année dans cette fonction et remercier d'abord mes deux collègues, Alexandra et Norberto, de notre collaboration très amicale et naturelle, et de la parfaite collégialité dans laquelle nous travaillons depuis une année, qui nous permet d'avancer de manière constructive sur tous les projets. C'est vrai que ça fait une année, mais j'ai l'impression que c'est tellement naturel que c'est depuis toujours.

J'ai également eu beaucoup de plaisir à travailler avec Marc, que je félicite pour son année de présidence, menée de façon posée, dynamique et efficace. Plaisir aussi à fonctionner avec ce bureau, dont les séances mensuelles ont été empreintes d'échanges cordiaux, d'écoute et de respect.

Nous avons de nombreux projets à l'horizon, dont certains d'importance, telles que la rénovation et l'agrandissement de l'épicentre et celle des écoles, qui vont nous occuper plus d'une législature. Deux projets me tiennent particulièrement à cœur de réaliser d'ici la fin de la législature. Tout d'abord, la validation par le Conseil d'Etat de la dernière partie de notre PDCom ; document important de politique d'aménagement. Je tiens ici à remercier les membres de la commission Aménagement pour le travail assidu effectué durant la dernière législature et durant ces douze derniers mois. Il y a encore quelques petites étapes, telles que le vote d'une résolution par le Conseil municipal approuvant ce chapitre de notre PDCom, probablement cet automne. Je garde espoir que notre PDCom puisse être totalement validé par le Conseil d'Etat, d'ici la fin de l'année.

Ensuite, la rénovation et la transformation de la ferme Falquet, récemment acquise, afin de mettre des espaces supplémentaires à disposition des collaborateurs de la mairie, qui sont très à l'étroit aujourd'hui. Il est également prévu une nouvelle salle du Conseil municipal pour siéger et débattre dans un espace plus large et agréable pour vous, comme pour le public. À son ouverture en 1988, cette salle où vous siégez aujourd'hui accueillait 19 Conseillers municipaux. Il y avait moins de 5'000 habitants dans notre commune.



Vous êtes aujourd'hui à 23 Conseillers municipaux, déjà un peu serrés. Quand la population atteindra 10'000 habitants, ce sera 25 Conseillers municipaux qui y siégeront.

En plus de ces projets importants, le Conseil municipal contribue à foison à compléter le nombre de projets sur lesquels travailler par de très nombreuses motions. Quel plaisir de constater que dans notre commune, il est possible de lancer des motions sur des sujets très divers, de les travailler en commission et de les voter ensuite le plus souvent, sans grand conflit politique.

J'aimerais également souligner ici la chance pour notre commune d'avoir des finances saines qui vont nous permettre de réaliser ces nombreux projets, qu'ils soient d'envergure, mais tous les autres aussi. La difficulté va être de gérer les priorités. J'espère que nous allons continuer à travailler en bonne intelligence et dans un esprit constructif et collégial.

Je terminerai en félicitant et en souhaitant à Norberto et à Laurent, qui seront respectivement Maire et Président du Conseil municipal dès le 1^{er} juin, et leur souhaiter une année remplie de plaisir et de satisfaction dans l'accomplissement de leurs fonctions.

Je vous remercie de votre attention. »

Mme LAPAIRE remercie M. OBERSON, Président du Conseil municipal, qui a choisi la destination du voyage du Conseil municipal. Elle ajoute que ces trois jours de voyage tous ensemble étaient magnifiques, avec une ambiance festive et très amicale. Elle lui remet un petit cadeau souvenir « Made in Arles ».

Applaudissements.

M. AMBROSETTI remet également un bouquet de fleurs à Mme LAPAIRE pour son année de Maire.

Applaudissements.

Soirée d'accueil des nouveaux habitants – 12 mai 2026

Mme le Maire revient sur cette soirée qui s'est bien déroulée. Elle regrette toutefois le nombre peu élevé de participants, alors qu'il y avait de nombreuses associations communales et collaborateurs de l'administration pour répondre aux éventuelles questions.

Mme le Maire ayant terminé ses communications, **M. le Président** donne la parole à Mme RYS.

Théâtre de Carouge - 27 et 28 mai 2026 - 20h

Mme RYS rappelle que le théâtre de Carouge prend ses quartiers au-dessus du parking des Rayes pour un spectacle inspiré de Barbe Bleue. Elle ajoute qu'il s'agit d'un spectacle tout public, gratuit et sans inscription.

Festival du LàC – soirée d'inauguration – 4 juin 2026

Mme RYS rappelle avoir fait parvenir lundi dernier une invitation de la part du Festival du LàC concernant la soirée officielle de lancement du festival qui aura lieu le jeudi 4 juin. Les personnes souhaitant y participer doivent s'inscrire au plus tard demain.

Harmonie de Collonge-Bellerive – apéro-concert – 5 juin 2026

Mme RYS informe sur la tenue de cet évènement qui se déroulera sur la place, devant l'école primaire de Collonge.

Swiss Chamber Academy - 6 juin 2026

Mme RYS indique que la Swiss Chamber Academy, soutenue modestement par la commune, a fait parvenir un certain nombre de billets pour ce concert. Elle invite les personnes intéressées à se manifester pour obtenir des billets.



Festival de Bellerive - 7 au 15 juillet 2026

Mme RYS indique qu'un mail sera prochainement envoyé au sujet de ce festival et qu'il sera également possible d'obtenir des billets.

Mme RYS ayant terminé ses communications, **M. le Président** donne la parole à M. BIRCHLER.

Chaîne sur le parking devant la mairie

A la demande de certaines personnes de rendre la chaîne située sur le parking devant la mairie plus visible la nuit, **M. BIRCHLER** indique que des catadioptrés ou des lumières seront installées, afin que les gens qui se promènent ne risquent pas de trébucher.

Patrouille de sécurité privée

M. BIRCHLER revient sur l'arrivée du car à la mairie au retour du voyage du Conseil municipal. La voiture de patrouille de sécurité privée est arrivée à point nommé et l'agent s'est occupé de la circulation. Même si cela est un hasard, tous ceux qui étaient présents ont pu voir la voiture floquée aux couleurs de la commune.

Comme il n'y a plus de communications, **M. le Président** passe au point suivant de l'ordre du jour.

12. NATURALISATIONS : BILAN DU TRAITEMENT DES DOSSIERS DE NATURALISATION PAR LA PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION JURIDIQUE ET NATURALISATIONS

Mme LEITNER-RIAT, Présidente de la commission Juridique et naturalisations, présente ce bilan.

« Chers Collègues, Mme le Maire, Madame la Conseillère administrative, Monsieur le Conseiller administratif,

De mai 2025 à mai 2026, nous avons traité 31 dossiers de naturalisation concernant 64 personnes, dont 39 adultes et 25 enfants. La moitié des demandes proviennent de ressortissants français. Sur l'ensemble, nous avons été reçus par 21 dames et 10 messieurs. Un seul préavis négatif a été voté concernant un ressortissant de type caucasien non-membre de la communauté européenne.

La collaboration étroite avec les services administratifs, en particulier grâce à Mme Lazzarelli, a permis d'assurer un traitement rapide et respectueux de chaque dossier. Cette dernière vous rappelle de ramener les photocopies des dossiers à la mairie.

Je remercie également les commissaires pour leur engagement et leur disponibilité lors des visites de courtoisie, qui contribuent à instaurer un climat de confiance et d'échange. Je vous invite à poursuivre ce travail avec la même rigueur et la même bienveillance, afin que notre commune demeure un lieu d'accueil et de partage fidèle à ses valeurs républicaines. »

Applaudissements.

Avant de clore la séance, **M. le Président** prononce le discours suivant à l'occasion de sa dernière séance à cette fonction.

« Une année, ça passe vite !

Vous le savez, j'ai grandi dans cette commune. J'y ai déménagé plusieurs fois, découvert les différents quartiers, fréquenté les écoles de Collonge, le cycle de Bois-Caran, j'ai fait de la musique au Centre artistique du lac, du karaté dans les sous-sols de l'école de Collonge, du foot au FC Saint-Paul, de l'aviron à la Pointe-à-la-Bise, j'ai fréquenté le Point d'Interro, le skatepark, le parc des Rayes, la plage de la Nymphé, le Port Bleu. Depuis cinq ans, je découvre une salle supplémentaire, la salle du Conseil municipal.



Nous, toutes et tous ici, avons des expériences de vie différentes. Chacune a bâti une vision politique qui guide nos choix tous les jours au sein du Conseil municipal. Nous avons une responsabilité. On nous a élus pour prendre des décisions pour la collectivité. Et ce n'est pas rien quand on y pense. Des personnes, peut-être dans le public, ont placé notre nom sur une liste et dans une urne. En échange de quoi ? En échange de notre implication indéfectible pour le bien public pendant cinq ans. Alors, est-ce que les communiens s'attendent à ce que l'on défende nos intérêts personnels ? Normalement pas. Est-ce qu'ils souhaitent que nous péjorions leur qualité de vie par nos décisions ? J'en doute fortement. Est-ce qu'ils seraient d'accord qu'on ait une mauvaise gestion de la commune ? Je pense que tout le monde se joindra à moi pour dire que non. C'est pour cela que j'aimerais rappeler quelques points liés à l'importance des prérogatives du Conseil municipal.

Nous tous, dans cette partie de l'hémicycle, nous avons trois grandes prérogatives. Les résolutions et les motions, vous les connaissez par cœur, je ne vais pas en parler encore très longtemps, mais je vais parler surtout des deux suivantes. La première, c'est le budget. Un budget, c'est une ligne directrice. Le budget que nous faisons, c'est donc la ligne directrice de notre commune. Il nous appartient à nous, 23 Conseillères et Conseillers municipaux, plus les suppléants, de décider si tel service, telle dépense sera souhaitée pour l'année qui vient. Ce n'est pas à l'administration de le décider, mais elle, va mettre en œuvre nos décisions du mieux qu'elle le peut, et d'ailleurs, elle le fait merveilleusement bien, je profite pour le souligner.

Notre troisième prérogative, ce sont les comptes. Vous l'avez vu ce soir, tout se passe normalement bien. On a souvent d'ailleurs l'impression que notre action dans le contrôle des comptes se trouve dans le questionnement assez simple d'une telle ou telle ligne, comme si elle n'avait pas été analysée finement par l'administration et ensuite par l'organe de révision qui regarde nos comptes. Plutôt, les comptes, il faut les voir comme si on regardait si l'administration avait correctement suivi la ligne directrice qu'on lui a soumise l'année précédente. Un Conseil municipal qui pourrait refuser les comptes, je touche la table pour que ça n'arrive jamais, ne rend pas l'administration illégale dans son activité, elle signifie juste qu'elle considère que le budget n'a pas été suivi ou que les explications concernant les ajustements n'ont pas été convaincantes.

Je vais vous faire une confidence. Je pense que nous devons prendre conscience que, même en faisant de la politique de milice, nous devons être rigoureux. Dans le travail préparatoire des commissions, dans le travail de rapporteur, qui doit peut-être être mieux maîtrisé, mieux développé, dans la préparation budgétaire et dans le contrôle des comptes par la commission des Finances. Toutes ces activités, nous devons les faire avec un sérieux irréprochable pour que nous ne soyons pas tributaires de l'action d'autres personnes.

Je me permets d'être exigeant parce que j'aime cette commune, vous avez compris, j'ai grandi ici, et aussi parce que je respecte cette institution qui est l'institution communale. Elle est très importante pour nos citoyens parce que c'est elle qui est visible tous les jours, ce sont nos citoyens, nos communiens, qui nous voient chaque jour nous promener dans cette commune.

C'est justement parce que cette année a demandé du travail, de l'engagement, parfois de la patience, que je veux adresser des remerciements, parce que là, je me plains depuis 2-3 minutes, mais je n'ai pas envie d'être râleur, je suis trop jeune pour être râleur.

Merci à vous, Conseillères et Conseillers municipaux, pour la bonne tenue des débats. Si je vous ai seulement convaincu de garder vos téléphones silencieux pendant nos séances, je suis déjà heureux d'avoir laissé une trace. Ça fait 5 ans que je suis là et pourtant j'ai trouvé que cette année, l'implication du Conseil municipal était plus grande que les années précédentes, par le dépôt des motions, par exemple. J'espère que cette tendance va continuer sur sa lancée et vous pouvez compter sur moi pour y contribuer quand je reviendrai à ma place, de l'autre côté de l'hémicycle.

Merci aussi au Conseil administratif, à l'administration, Mme Tania Lazzarelli et M. Widmer, qui a débuté son activité de secrétaire général pendant ma présidence. Des remerciements spéciaux à Mme Lapaire, avec qui le bureau a collaboré toute cette année. Je pourrais faire plein de compliments, une liste de compliments qui serait sans fin, mais je pense qu'un peut rester, c'est la bienveillance. Vous avez été bienveillante à chaque fois avec moi dans mon parcours de Président du Conseil municipal.



Je tiens à remercier ma famille, ma mère qui m'encourage dans tout ce que je fais, ça c'est normal, mais plus particulièrement ma copine qui est présente ici ce soir et qui a non seulement dû endurer trois séances plénières cette année, mais qui doit aussi accepter mon absence pendant de nombreuses soirées de commissions, de Conseil municipal et autres événements auxquels on est tenu d'assister.

Pour terminer, j'ai une pensée pour un autre Oberson qui a siégé au Conseil municipal, mais qui n'est pas là ici, il a siégé il y a un peu plus de dix ans. La plupart d'entre vous le savent peut-être, mais mon père a été le collègue de certaines d'entre vous encore ici, que des certaines. Il est possible que mon investissement ici en tant que Conseiller municipal en ait été affecté. Alors, est-ce que j'essaie de continuer son engagement stoppé brusquement ici ? Peut-être, mais en tout cas, je suis fier de représenter ce Conseil municipal, de porter mon nom de famille parmi vous, de respecter les couleurs de mon parti - vous avez vu que je les ai portées ce soir.

J'espère que mes actions en tant que Président du Conseil municipal ont été dignes et j'espère qu'elles resteront dignes en tant que simple Conseiller municipal. Je vous remercie pour votre bienveillance Mme Lapaire et au reste de l'administration et au reste de vous, Conseillers et Conseillères municipales. Je peux le dire une fois, et je n'ai pas eu l'habitude de le dire, je ne l'ai jamais dit et je ne le redirai pas. Vive Collonge-Bellerive ! »

Applaudissements.

M. le Président remercie l'assemblée et prie les membres de l'administration et les Conseillers administratifs, ainsi que le public, de quitter la salle, afin de laisser les membres du Conseil municipal procéder au traitement des demandes de naturalisation qui doivent avoir lieu à huis clos.

13. NATURALISATIONS À HUIS CLOS

Un dossier de naturalisation est traité.

M. le Président remercie l'assemblée et lève la séance à 22h10.

Collonge, le 19 mai 2026.



Législature 2025-2030
Délibération 26-06
Séance du 19 mai 2026

Proposition relative à l'approbation des comptes, du rapport de l'organe de révision et du rapport de gestion de l'exercice 2025 de la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie

Vu l'article 5 al. 3 des statuts de la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie du 3 mai 2024,

vu le rapport de l'organe de contrôle délivré, en date du 3 mars 2026, par la Société Fiduciaire Bourquin frères et Béran S.A.,

vu le rapport de gestion 2025,

vu les comptes 2025 de ladite Fondation approuvés par le Conseil de Fondation en date du 22 avril 2026,

vu les rapports de la commission des Finances des 21 avril et 6 mai 2026,

conformément à l'article 30, al. 1, lettre i), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal
en présence de 22 de ses membres

DÉCIDE

à l'unanimité (21 oui) (majorité simple)

D'approuver les comptes, le rapport de l'organe de révision et le rapport de gestion de l'exercice 2025 de la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie.



Proposition relative à l'approbation des comptes, du rapport de l'organe de révision et du rapport d'activité de l'exercice 2025 de la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive

Vu l'article 9 des statuts de la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive du 12 mai 2023,
vu le rapport de l'organe de contrôle délivré, en date du 24 mars 2026 par la Société fiduciaire d'expertise et de révision S.A.,
vu les comptes 2025 de ladite Fondation approuvés par le Conseil de Fondation en date du 31 mars 2026,
vu le rapport d'activité 2025 de ladite Fondation approuvé par le Conseil de Fondation en date du 31 mars 2026,
vu les rapports de la commission des Finances des 21 avril et 6 mai 2026,
conformément à l'article 30, al. 1, lettre i), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal
en présence de 22 de ses membres

DÉCIDE

à l'unanimité (21 oui) (majorité simple)

D'approuver les comptes, le rapport de l'organe de révision et le rapport d'activité de l'exercice 2025 de la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive.

Proposition relative à l'approbation des comptes annuels 2025 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2025

Vu que conformément à l'article 30 alinéa 1 lettres d) et f) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la commune dans leur intégralité ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir,

vu que l'article 19 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes précise que les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie, et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'article 28 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes),

vu que l'organe de révision recommande l'approbation des comptes 2025 dans son rapport qui a été transmis au Conseil municipal,

vu les rapports de la commission des Finances des 21 avril et 6 mai 2026,

vu les articles 30, alinéa 1, lettres d) et f), et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

en présence de 22 de ses membres

DÉCIDE

à l'unanimité (21 oui) (majorité simple)

1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2025 dans leur intégralité, annexés à la présente délibération.
2. D'approuver le compte de résultats 2025 pour un montant de **56'669'785.13 F** (dont à déduire les imputations internes de **100'711.00 F**, soit net **56'569'074.13 F**) aux charges et de **56'723'148.47 F** (dont à déduire les imputations internes de **100'711.00 F**, soit net **56'622'437.47 F**) aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à **53'363.34 F**.
Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante :
Résultat opérationnel de **6'505'662.81 F** d'excédent de revenus et résultat extraordinaire de **6'452'299.47 F** d'excédent de charges.
3. D'approuver le compte des investissements 2025 pour un montant de **10'061'096.05 F** aux dépenses et de **118'324.65 F** aux recettes, les investissements nets s'élevant à **9'942'771.40 F**.
4. D'approuver le bilan au 31 décembre 2025, totalisant à l'actif et au passif un montant de **232'821'965.34 F**.
5. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2025 pour un montant total de **6'214'287.20 F** dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération.
6. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.



Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 105'000 F, destiné à la création de deux accès au Lac pour les baigneurs à la plage de la Savonnière, sise au chemin Armand-Dufaux, sur les parcelles n° 8583 et 8584 de la commune de Collonge-Bellerive

Vu l'attractivité de la plage de la Savonnière depuis son réaménagement et notamment l'accroissement des activités nautiques et la volonté de conserver une entente harmonieuse entre les différents utilisateurs du site,

vu le manque d'accès aisés au Lac et le risque de chutes et de blessures pour les usagers franchissant à pied les enrochements,

vu la motion M24-01 votée par le Conseil municipal le 6 février 2024,

vu les études de faisabilité et l'analyse multicritères réalisées,

vu l'offre de l'entreprise Orlati SA du 20 mars 2026,

vu l'autorisation de construire DD 342315/1 délivrée le 25 mars 2026 et en force,

vu les rapports de la commission Environnement & Développement durable des 25 novembre 2024, 22 janvier 2025, 29 octobre 2025 et 27 avril 2026,

vu le rapport de la commission des Finances du 6 mai 2026,

vu l'exposé des motifs du 16 avril 2026,

conformément à l'article 30, al. 1 lettres e) et m) et l'article 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

en présence de 22 de ses membres

DÉCIDE

à l'unanimité (21 oui) (majorité simple)

1. De procéder à la création de deux accès au Lac pour les baigneurs à la plage de la Savonnière, sise au chemin Armand-Dufaux, sur les parcelles n° 8583 et n° 8584 de la commune de Collonge-Bellerive.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de 105'000 F destinés à ces travaux.
3. De comptabiliser les dépenses dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette au moyen de 10 annuités, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2026.
5. D'autoriser le Conseil administratif à prélever le montant des dépenses sur les fonds propres de la commune.

Proposition relative à la donation de la sculpture de « Dieu Pan » et de la sculpture de la « Sirène du Léman », appelée aussi « Nymphé du Léman », par Messieurs Mathieu et Nicolas de Senger à la commune de Collonge-Bellerive

Vu l'opportunité de réunir ce duo de sculptures que l'artiste, Madame Natascha de Senger, considérait comme un ensemble ne formant qu'une seule œuvre artistique,

vu les attestations de valorisation fiscale des deux statues établies sur la base d'expertises réalisées le 8 décembre 2025 par la société Aubert Jansem et Associés, Fine Art Services Sarl,

vu le projet de convention de donation authentique établi par Me Costin van Berchem, notaire, modifié pour la dernière fois le 6 mai 2026,

vu l'exposé des motifs du 6 mai 2026,

vu les rapports de la commission Culture et Loisirs des 12 février 2025 et 30 avril 2026,

conformément à l'article 30, al. 1 lettre j) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

en présence de 22 de ses membres

DECIDE

à l'unanimité (21 oui) (majorité simple)

1. D'accepter avec gratitude et reconnaissance la donation à titre gratuit par Messieurs Mathieu et Nicolas de Senger de la sculpture du « Dieu Pan » et de la sculpture de la « Sirène du Léman », appelée aussi « Nymphé du Léman », à la commune de Collonge-Bellerive selon le projet de convention de donation authentique établi le 19 mars 2026 par Me Costin van Berchem, notaire.
2. D'accepter les charges et/ou les conditions suivantes liées à cette donation :
 - A. Ne pas céder, donner ou se séparer de quelque manière que ce soit de ce duo de sculptures, qui doit être considéré comme un ensemble ne formant qu'une seule œuvre artistique.
 - B. mener tous travaux nécessaires à la protection, l'entretien et la restauration dans les règles de l'art de ces deux sculptures, que ce soit au moment de ladite donation et dans le futur en tant que de besoin :
 - a. au moment de ladite donation, la statue du « Dieu Pan » a déjà été restaurée par les donateurs ;
 - b. à compter de ladite donation, la « Sirène du Léman » devra être restaurée dans un délai de 365 jours, par la donataire ;
 - c. à titre exceptionnel, le démontage et le transport de ces sculptures sera autorisé pour une période limitée et uniquement à des fins de rénovation et/ou de sauvegarde patrimoniale.
 - C. ne pas procéder à des travaux d'entretien ou de rénovation ni à des usages ou des performances artistiques qui dénatureraient la volonté de l'artiste.
 - D. installer et entretenir un accès et un aménagement adéquat mettant en valeur ce duo de sculptures :
 - a. en principe, le « Dieu Pan » doit se situer sur la grève jusqu'à trente-cinq (35) mètres environ de la « Sirène du Léman » afin de respecter autant que possible l'œuvre originale.



- E. en cas de vente de la parcelle no 7160 (Plage de la Nymphé), la donataire s'engage à imposer à tout acquéreur, à titre de condition essentielle et déterminante de la vente, le maintien intégral des obligations découlant du présent contrat.
- a. A ce titre, l'acquéreur devra notamment :
- conserver les statues en place, sans possibilité de déplacement, de retrait ou de modification de leur implantation ;
 - garantir l'accès permanent du public aux statues, dans les mêmes conditions que celles prévues dans le présent contrat ;
 - assurer l'entretien régulier, la préservation et la conservation des statues, conformément aux standards et modalités fixés entre les parties aux présentes.
- b. la donataire demeure tenue de s'assurer que ces obligations sont expressément intégrées dans l'acte de vente et acceptées par l'acquéreur, sous peine d'annulation de la donation et donc de la restitution des statues aux donateurs et/ou leurs descendants.
- F. installer une plaque descriptive et commémorative à un emplacement que la Commune de Collonge-Bellerive estimera approprié, à proximité de ces sculptures, avec le texte suivant :

La Sirène du Léman & le Dieu Pan (1966-1967)

Sculptures de Natascha de Senger (1925-2012)

Tournant le dos à la berge, la nymphe ne se laisse pas facilement contempler, au grand dam du Dieu Pan qui tente en vain de la séduire depuis le rivage. Pour le Dieu Pan, Natascha de Senger prit pour modèle Rudolf Nureev (1938-1993), célèbre danseur étoile et chorégraphe russe.

Donation à la Commune de Collonge-Bellerive par Nicolas de Senger et Mathieu de Senger, petits-enfants de l'artiste, avec le concours de Stephan de Senger, fils de l'artiste.

Tous les droits d'image sont réservés aux donateurs.

The Siren of Lake Geneva & the God Pan (1966-1967)

Sculptures by Natascha de Senger (1925-2012)

Turning her back to the shore, the nymph does not readily allow herself to be admired, much to the dismay of the God Pan, who tries in vain to seduce her from the shore. For the God Pan, Natascha de Senger took Rudolf Nureyev (1938-1993), the renowned Russian ballet dancer and choreographer, as her model.

Donated to the Municipality of Collonge-Bellerive by Nicolas de Senger and Mathieu de Senger, the artist's grandchildren, with the support of Stephan de Senger, the artist's son.

All image rights are reserved to the donors.

- G. procéder à l'inauguration, à toute communication sur celle-ci (concept d'inauguration, de communication, liste d'invités, presse ...) en collaboration avec les donateurs ;
- H. enfin, au cas où la plage de la Nymphé devrait être fermée au public ou restreinte dans son accessibilité (par exemple réservée uniquement aux habitants de la commune), à en autoriser l'accès aux quelques descendants (présent et futurs) de Madame Natascha de Senger qui en feraient la demande et dont les noms sont identifiés dans un document en annexe du contrat de donation. La modification de cette liste à la suite d'une naissance ou d'un décès incombe aux donateurs qui en informeront par écrit la donataire. En outre, la donataire reconnaît que les descendants de Madame Natascha de Senger peuvent exercer le présent droit d'accès accompagnés de leur conjoint, cas échéant. La Fondation que les donateurs constitueront ultérieurement, et à laquelle ils transféreront l'ensemble des droits qu'ils détiennent au titre du présent contrat, tiendra un registre des descendants de Natascha de Senger.
3. De comptabiliser la valeur des œuvres susmentionnées de 130'000 F à l'actif du bilan dans le patrimoine financier.
4. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour procéder à la signature de la convention de donation authentique.

Proposition relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2026 d'un montant total de 124'000 F, destinés à divers travaux d'entretien, diverses prestations de services, des loyers bâtiments, des achats d'équipements, de mobiliers, de véhicules et d'une application informatique

Vu les dépenses projetées en dépassement du budget 2026, concernant notamment divers travaux d'entretien, diverses prestations de services, des loyers bâtiments, des achats d'équipements, de mobiliers, de véhicules et d'une application informatique, non prévisibles lors de l'élaboration du budget,

vu le rapport de la commission Sécurité du 22 janvier 2026,

vu le rapport de la commission Environnement et développement durable du 27 avril 2026,

vu le rapport de la commission Culture et loisirs du 30 avril 2026

vu les rapports de la commission des Finances des 29 janvier 2026 et 6 mai 2026,

conformément à l'article 30, al. 1 lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

en présence de 22 de ses membres

DECIDE

à l'unanimité (21 oui) (majorité simple)

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire pour un montant total de **124'000 F** destinés à divers travaux d'entretien, diverses prestations de service, des loyers bâtiments, des achats d'équipements, de mobiliers, de véhicules et d'une application informatique.
2. De comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2026 sur les comptes :

Compte	Intitulé fonction / compte	Montant
0220.0000.31100.00	Services généraux de l'administration communale Acquisition mobilier	10'000
1406.0000.31100.00	Etat civil intercommunal / Rayes 3 Acquisition mobilier	2'000
1110.0000.31100.00	Police municipale intercommunale / Vieux-Vésenaz 35 Acquisition mobilier	1'000
0220.0000.31110.01	Services généraux de l'administration communale Acquisition véhicules	2'000
6150.0000.31600.02	Voirie et nettoyage Loyers locaux	3'000
0220.0000.31180.01	Services généraux de l'administration communale Application prestations en ligne	18'000



3290.0000.31300.00	Activités / Sociétés culturelles communales Prestations de services de tiers (divers)	30'000
3420.1000.31300.07	Plages Frais de réseau Wifi	23'000
1110.0000.31110.01	Police municipale intercommunale / Vieux-Vésenaz 35 Acquisition véhicules	35'000
Total		124'000

3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

Législature 2025-2030
Résolution 26-07
Séance du 19 mai 2026

Proposition relative à l'approbation des comptes et du rapport de l'organe de révision de l'exercice 2025 du Groupement intercommunal du Centre Sportif de Rouelbeau

Vu l'article 23 des statuts du Groupement intercommunal du Centre Sportif de Rouelbeau,

vu le rapport de l'organe de contrôle délivré, en date du 26 mars 2026, par GAS Global Audit Services SA Genève,

vu les comptes 2025 dudit Groupement approuvés par le Conseil du Groupement en date du 16 avril 2026,

vu les rapports de la commission des Finances des 21 avril et 6 mai 2026,

conformément à l'article 29, al. 3, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal
en présence de 22 de ses membres

DÉCIDE

à l'unanimité (21 oui) (majorité simple)

D'approuver les comptes et le rapport de l'organe de révision de l'exercice 2025 du Groupement intercommunal du Centre Sportif de Rouelbeau.





Législature 2025-2030
Résolution 26-08
Séance du 19 mai 2026

Proposition relative à l'approbation des comptes et du rapport de l'organe de révision de l'exercice 2025 du Groupement Intercommunal de la Petite Enfance de Coheran & Co

Vu l'article 14 alinéa 3 des statuts du Groupement Intercommunal de la Petite Enfance de Coheran & Co,
vu le rapport de l'organe de contrôle délivré, en date du 9 mars 2026, par la Société fiduciaire d'expertise et de révision S.A.,
vu les comptes 2025 dudit Groupement approuvés par le Conseil du Groupement en date du 25 mars 2026,
vu les rapports de la commission des Finances des 21 avril et 6 mai 2026,
conformément à l'article 29, al. 3, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal
en présence de 22 de ses membres

DÉCIDE

à l'unanimité (21 oui) (majorité simple)

D'approuver les comptes et le rapport de l'organe de révision de l'exercice 2025 du Groupement Intercommunal de la Petite Enfance de Coheran & Co.



Législature 2025-2030
Résolution 26-09
Séance du 19 mai 2026

Résolution relative à la prise en considération de l'initiative populaire communale intitulée « Pour des routes et des espaces publics communaux ombragés et végétalisés »

Vu le lancement de l'initiative populaire communale « Pour des routes et des espaces publics communaux ombragés et végétalisés », publié dans la Feuille d'avis officielle (FAO) du 18 décembre 2024,

vu l'arrêté du Conseil d'Etat, du 4 juin 2025, constatant l'aboutissement de cette initiative,

vu l'arrêté du Conseil d'Etat, du 24 septembre 2025, validant l'initiative populaire communale « Pour des routes et des espaces publics communaux ombragés et végétalisés »

vu le rapport du Conseil administratif au Conseil municipal, du 16 décembre 2025, invitant le Conseil municipal à prendre en considération cette initiative,

vu le rapport de la commission Environnement et développement durable du 27 avril 2026,

conformément à la Constitution de la République et canton de Genève, du 14 octobre 2012,

conformément à la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982,

conformément aux articles 36 C al. 3 et 36D al. 1 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

en présence de 22 de ses membres

DECIDE

à l'unanimité (21 oui) (majorité simple)

1. D'accepter l'initiative populaire communale « Pour des routes et des espaces publics communaux ombragés et végétalisés », telle que validée par l'arrêté du Conseil d'Etat, du 24 septembre 2025
2. De charger le Conseil administratif de présenter au Conseil municipal un projet de délibération de mise en œuvre de l'initiative, conformément aux délais fixés par l'article 36D al. 1 de la loi sur l'administration des communes.